

[COMMTXT] Constitution

Par Nuage, le 13/10/2017 à 20:04

Bonsoir,

Je suis en Licence 1 de droit et c'est mon premier commentaire de texte que je veux rendre même si on est pas obligé de rendre plusieurs devoirs.

Et je penche donc sur un texte de Burdeau sur la notion de constitution. Je suis en train de finir de rédiger ma première grande partie mais je bloque régulièrement sur la manière dont on doit discuter de ce que dit l'auteur. Je dis parfois qu'il précise la pensée de d'autres auteurs mais je ne vois pas trop de problème à ce qu'il dit, ni que sur ce texte en particulier, il est critiqué. Et je veux rester prudente à ne pas comprendre de travers. De plus, la problématique que j'ai trouvé... Je ne sais pas si c'est bien celle de l'auteur.

Voici l'extrait:

[citation]"Juridiquement et politiquement, la Constitution est créatrice d'ordre et d'unité. Juridiquement, elle introduit dans la multiplicité des règles le principe d'une hiérarchie en se présentant comme la norme initiale dont toutes les autres découlent. Elle est ainsi la condition d'existence d'un « système ». Juridique s'il est vrai qu'il n'y a de système que dans le développement d'un principe. Politiquement, expansion de l'idée de droit, elle légitime le pouvoir appelé à en être l'instrument et unifie les sources d'inspiration politique en instituant les organes de l'autorité. Sans doute la raison d'être essentielle de la Constitution est-elle de limiter le Pouvoir, mais, dans la mesure où elle le limite, elle le consacre : c'est à lui et à nul autre qu'elle accorde la mise en œuvre de la puissance d'Etat.

A s'en tenir ainsi à l'enseignement le moins contesté de la théorie générale du droit, la notion de Constitution repose sur un triple fondement. D'une part, l'unité d'un système juridique dont les règles bénéficient du monopole de la contrainte étatique ; d'autre part l'officialisation d'une idée de droit tenue pour l'inspiratrice de l'ordre social à réaliser ; enfin un Pouvoir qui, en contrepartie de sa consécration légale, accepte de se plier aux garanties dont son exercice est entouré.

A de telles assises la Constitution doit son caractère essentiellement statique. Elle légalise en quelque sorte un état de fait qui résulte de l'équilibre existant à un moment donné entre les forces politiques du pays. Tout comme la règle de droit qui systématise ce qui est stable, elle synthétise un ordre auquel sans doute, elle n'interdit pas d'évoluer, mais n'est autorisée à se transformer que par le développement de son principe interne. "[/citation]

Le problème que j'ai trouvé, la question à laquelle répond l'auteur?? : "En quoi la Constitution est-elle une norme fondamentale de stabilité?" ou qui permet la stabilité... Je ne sais pas comment formuler cela...

Voilà de plus, dans ce texte, j'ai réussi à discerner à ce qu'il fasse écho à une approche formel avec une hiérarchie des normes (il précède d'ailleurs Hans Kelsen et je l'ai dit je ne sais pas si c'est intéressant et si c'est ça discuter...) et d'autre part approche matériel avec ce

qu'il dit sur la Constitution qui dispose des procédés pour élire les organes d'autorités et aussi l'ordre social, idée de droit qui fait en fait que la Constitution a un sens. En plus donc d'être système. Et j'ai dit qu'il précisait la pensée de Rousseau ou plutôt ajoute. Mais donc l'ordre social, cela évoque les principes. Après j'ai dit qu'il précisait pas vraiment le contenu et qu'il ne précise pas vraiment les droits fondamentalement. Mais j'ai pas l'impression que cela soit pertinent et en fait, il en parle un peu avec l'ordre social, non?

Après j'ai vu qu'il parle de légitimité avec l'encadrement du pouvoir dès qu'il le consacre en déterminant ses prérogatives, il le limite en ce sens. Il y a une idée de contre l'arbitraire. Ceci j'en parle dans la deuxième partie^^ Avec la stabilité bien que j'en parle tout le long quand Burdeau parle d'unité et d'ordre mais plus précisément avec le principe de légalité, en bref le dernier paragraphe du texte. Même si je ne sais pas trop quoi dire dessus à part dire qu'elle légalise l'équilibre entre les rapports de pouvoir, ce qu'en fait j'ai déjà un peu parlé avant mais après je pourrais préciser que l'ordre qu'elle synthétise peut évoluer. D'ailleurs est-ce l'ordre juridique, enfin l'ordre dont découle la Constitution? Et dans le développement de son principe interne, c'est la hiérarchie des normes? Ou est-ce qu'il introduit l'idée en plus de procédures compliquées pour réviser la Constitution?

Merci de m'avoir lu, en espérant que cela ne soit pas indigeste :)

Par **LouisDD**, le **13/10/2017** à **20:54**

Salut

Déjà quand on cite un extrait, on donne la source. Auteur nom de l'oeuvre et date.

Pour étudier ce texte : d'abord un travail préliminaire : contexte (historique), oeuvres de l'auteur, courant de pensées/ mouvements auquel l'auteur est affilié... Afin de dégager certaines problématiques : on n'a pas la même image de la Constitution quand on est en 1791 et en 2017 par exemple...

Ensuite on tente de classer les idées du texte, ce que vous avez plutôt bien résumés, après j'ai pas tout vérifié point par point.

Sachant que votre but est de finir par trouver un plan qui ressemble à ça :

I)
A)
B)

II)
A)
B)

Pour trouver ce fameux plan, il faut déjà trouver une problématique : que dit le texte, l'idée générale que développe l'auteur. Vous avez bien fait de vous poser cette question. Après je ne sais pas si elle est juste, ou si elle est pertinente. Une problématique plus simple (peut-être trop d'ailleurs) serait :

L'importance de la Constitution selon Burdeau (si c'est bien l'auteur...).

La nécessité d'une Constitution.

Un article de la DDHC de 1789 me vient à l'esprit : l'article 16. Allez y jeter un oeil ça peut vous donner des idées.

N'hésitez pas à nous proposer un plan, ou à poser d'autre question ou à soumettre tout nouveaux éléments de réflexion !

Bonne soirée

Par **Nuage**, le **13/10/2017** à **21:40**

Bonsoir,

Merci pour votre réponse :)

En fait j'ai déjà fait toute l'introduction avec l'accroche, l'auteur, la nature du texte, la contextualisation (j'ai dit que c'était en 1956 soit pendant la guerre d'Algérie où il y a une forte instabilité de l'Etat français avec les changements de gouvernements et que l'on se situe dans la 4eme République avec la Constitution de 1946) et l'intérêt du texte (son objectif, qui découle de la contextualisation, j'ai pensé à en conséquence, à qu'il revient sur la notion de constitution en montrant son importance pour un fonctionnement stable de l'Etat), puis après la problématique (qui m'a amené à penser avec le texte en plus qu'il parle de Constitution qui assure une certaine stabilité d'où ma problématique: "Dans quelle mesure, la Constitution est-elle une norme fondamentale de stabilité") et le plan.

Et cet article 16, je l'ai mis justement comme accroche pour montrer l'importance que peut avoir une Constitution. Mais après comme il parle de la garantie des droits et de la séparation des pouvoirs dont l'auteur ne parle pas trop... Enfin j'en ai l'impression. Bien que quelque part, il parle de la séparation des pouvoirs en disant que la Constitution institue les différents organes.

Ah! Mais peut-être que dans le dernier paragraphe de l'extrait, quand il parle de l'équilibre, c'est la séparation des pouvoirs? "équilibre existant à un moment donné entre les forces politiques du pays". C'est cela?

Et justement j'évite de parler de la Constitution de 1958 comme je sais qu'il a écrit ce texte en 1956 "la notion de constitution: une survivance". Même si parfois j'en fais référence un peu.

Et le plan, j'en ai un avec I A B II A B... Après c'est peut-être pas le meilleur mais j'ai essayé de suivre le texte comme on nous l'a dit dans la méthodologie.

Après mon problème est plutôt si j'ai bien compris certains points du texte et comment le discuter. Est-ce que dire qu'il complète certains auteurs ou précède, c'est un peu ça? Pour critiquer plutôt négativement ou disons pour montrer une insuffisance, j'ai un peu plus de mal à part dire qu'il parle pas clairement de droits fondamentaux, seulement d'ordre social à réaliser. Qu'il ne précise pas assez... Après il parle de force monopole de l'Etat donc quelque part, il y a déjà l'idée d'un contrôle. C'est après plus tard introduit dans la Constitution de 1958 avec le Conseil constitutionnel.

Donc mon problème se situe plus au niveau de si ma démarche pour discuter le texte de l'auteur est correcte ou c'est pas pertinent?

Après pour le plan niveau formulation...

notamment le II/La Constitution comme garante de l'ordre

A/Légitimité et autorégulateur (je parle ici du fondement d'un pouvoir légitime qui est limité par la Constitution)

B/Légalité et stabilité (je parle ici du dernier paragraphe avec la hiérarchie des normes, le système juridique qui est légalisé par la Constitution du fait de sa légitimité que j'aurais expliqué dans le A et je parlerais, de la séparation des pouvoirs si la phrase "équilibre existant à un moment donné entre les forces politiques" fait aussi écho à séparation des pouvoirs je le mettrais dedans... et le côté aussi stable bien que j'en parle dans tout le commentaire avec notamment le fait que la constitution synthétise un ordre qu'elle n'interdit pas d'évoluer mais que dans le développement de son principe interne---> je suppose qu'ici cela fait référence peut-être à un contrôle de procédure de révision de constitution ou alors le principe du système juridique, de hiérarchie des normes?)

Et j'avais une question aussi à propos des droits fondamentaux s'ils sont un peu exprimés par l'idée de droit et l'ordre social désirable que Goerge Burdeau évoque... Donc y a pas vraiment de critique à faire sur une approche trop formelle, pas assez pour les droits fondamentaux.

Sinon c'est un extrait de "Une survivance: la notion de Constitution" écrit par George Burdeau en 1956.

J'ai vu que c'était un juriste, expert en science politique. Sinon, j'aurais dit qu'il était attaché au courant des positivistes comme apparemment il était critiqué sur le fait qu'il disait que le régime d'Hitler était du droit. Mais là dans son texte il parle de l'ordre social donc des droits fondamentaux, non?

En fait on est pas forcément obligé de critiquer négativement, dans le sens que quelque chose est insuffisant ou qui manque quelque chose, que c'est critiqué par d'autres auteurs? Enfin j'ai discuté jusque là de manière neutre en disant qu'il précède ce que dit Hans Kelsen avec la pyramide des normes dont il fera une théorie complète par exemple. Ou encore qu'il précise l'idée de Rousseau ou plutôt la complète en parlant de l'ordre social et du pouvoir qui en est l'instrument de cette idée de droit.

Mince, c'est un peu trop long...

Mais tout cela pour dire que j'ai fini de rédiger la première partie et je rédigerais la seconde ce week end mais que j'ai de problème sur la manière de discuter, éventuellement la formulation du plan de la seconde partie, la formulation de la problématique peut-être.

Merci de m'avoir répondu aussi vite et de m'aider :)

Bonne soirée à vous aussi

Cordialement,

une étudiante en L1 de droit.

Par **Nuage**, le 13/10/2017 à 21:48

(Re)

Excusez moi, j'ai oublié de parler de ce vous disiez sur la problématique.

Pour parler encore de la problématique au départ c'était en quoi la Constitution est-elle une

norme fondamentale? selon Burdeau. Mais... c'est ce que je me suis dit trop simple et vague... Alors j'ai essayé de lire le texte encore plus et avec la contextualisation + les objectifs du texte, cela m'a donné l'idée de parler de stabilité que fait bien Burdeau en parlant d'ordre et d'unité puis vers la fin en parlant d'un caractère statique et qu'elle synthétise un ordre stable comme la règle de droit.

Et je me suis dit qu'il veut montrer l'importance de la Constitution en présentant sa stabilité et donc en définissant ses fonctions et fondements. Il revient sur ça avec le contexte d'instabilité politique, enfin c'est ce que j'en ai déduit, vu qu'il parle de stabilité et que le contexte est instable.

Merci encore,
Bonne soirée :)

Par **LouisDD**, le 13/10/2017 à 22:13

Re

Vu l'heure ne vais pas pouvoir répondre en détail... Ce que je ferai donc certainement plus tard !

Tout ce que je peux dire avec une lecture à peu près correcte :

- I) Définition des pouvoirs
- II) Norme suprême

C'est en gros ce dont traitent les deux paragraphes du texte.

Après vu vos remarques, votre réflexion et vos idées, je pense que c'est sur la bonne voie !

Prenez donc garde à la méthodologie, à bien vous rappelez que le texte date de 1956, que depuis de nombreuses choses ont changé avec la Constitution (enfin nombreuses...)...

Et s'il vous plaît si vous postez un plan complet faites le de façon aérée ! [smile4]

A plus

Par **Nuage**, le 13/10/2017 à 22:30

Bonsoir,

Merci pour votre réponse :)

Ah je ne m'attendais pas à ce que vous répondiez ce soir, je me doute de l'heure^^

Pardon pour l'aération, j'ai essayé d'aérer ma réponse^^ Mais c'est un flop...

D'ailleurs petite question sur la méthodologie, une sous-partie= un paragraphe, non?

Oups... si c'est pas le cas, la dissertation que j'ai rendu sur la souveraineté populaire et

nationale... Il y aura un petit problème.

ah, donc ce n'est pas problématique de parler de ce qui vient après surtout si c'est pour mettre en lumière ce que dit Burdeau? Alors compris, je vais veiller à le faire.

Merci pour votre aide.

Alors je le poste plus clairement, c'est juste que j'avais des questions sur les parties que j'ai mis entre parenthèse plus haut.

I/La Constitution comme norme suprême

A/A l'origine d'un "système juridique" (approche formel en gros)

B/A l'origine d'un ordre institutionnel (approche matérielle avec l'ordre social et les organes de l'autorité qui sont institués, d'ailleurs la formulation de la partie, pas terrible, non?)

II/La Constitution comme garante de l'ordre

A/Légitimité et pouvoir encadré (d'ailleurs ici je vais un peu parler de l'Etat de droit du coup...)

B/Légalité et stabilité

Problématique: Dans quelle mesure la Constitution est-elle une norme fondamentale de stabilité?

Par **Nuage**, le **14/10/2017** à **18:32**

Bonsoir,

"A de telles assises la Constitution doit son caractère essentiellement statique. Elle légalise en quelque sorte un état de fait qui résulte de l'équilibre existant à un moment donné entre les forces politiques du pays. Tout comme la règle de droit qui systématise ce qui est stable, elle synthétise un ordre auquel sans doute, elle n'interdit pas d'évoluer, mais n'est autorisée à se transformer que par le développement de son principe interne" de Goerge Burdeau.

Ce dernier paragraphe proposé me pose problème. Surtout sur la deuxième phrase de "elle légalise en quelque sorte un état de fait qui résulte de l'équilibre existant à un moment donné entre les forces politiques du pays"... Est-ce que cela fait bien référence à la séparation des pouvoirs? J'ai un gros doute...

Et le principe interne de la dernière phrase, de ne pas interdire à l'ordre qu'elle synthétise d'évoluer mais seulement dans le développement de son principe interne ---> cela fait référence à la hiérarchie des normes ou des procédures particulières de révision de la Constitution?

Sinon au cours de ma rédaction de la seconde partie, j'ai dû changer l'intitulé de mes sous-parties et je ne suis pas vraiment sûr si c'est correcte, pas brouillon.

I/La Constitution comme norme suprême

A/A l'origine d'un "système juridique"

B/A l'origine d'un système institutionnel: instrument de l'ordre social désiré

II/La Constitution comme garante de l'ordre

A/Légalité et encadrement du pouvoir

B/Equilibre et statique

Merci de l'attention que vous portez à mes questions,

Cordialement,

Nuage.

Par **LouisDD**, le **15/10/2017 à 11:49**

Bonjour !

Voici en résumé ce que je tire de ce texte.

I) TITRE

[citation]Juridiquement et politiquement, la Constitution est créatrice d'ordre et d'unité.[/citation]

Résumé du texte et de la pensée de l'auteur. On voit bien la dualité de sa conception de la notion de Constitution.

[s]A) SOUS TITRE[/s]

[citation]Juridiquement, elle introduit dans la multiplicité des règles le principe d'une hiérarchie en se présentant comme la norme initiale dont toutes les autres découlent. [/citation]

Notion de hiérarchie des normes, où la Constitution est la norme suprême, dont toutes les normes inférieures doivent s'inspirer. Visionnaire, car une loi ne peut pas être inconstitutionnelle de nos jours. Imaginez sa joie lorsqu'en 1958 le Conseil constitutionnel est créé...

[citation] « système » Juridique/Politique[/citation]

Qu'est-ce qu'un « système » ? Une des définitions du Larousse me plaît : *Ensemble d'éléments définis par les relations qu'ils entretiennent entre eux*. Et hop on rattache ça avec les notions « juridique » et « politique », et on peut en sortir un petit commentaire. A la limite on peut se demander le pourquoi de l'utilisation des guillemets par l'auteur...

[s]B) SOUS TITRE[/s]

[citation]Institue les organes de l'autorité[/citation]

[citation]Limiter le Pouvoir, le consacre : c'est à lui et à nul autre qu'elle accorde la mise en œuvre de la puissance d'Etat. [/citation]

Commenter les deux citations ensemble, car elles reprennent toutes deux la même notion : organiser le Pouvoir, donc créer les organes qui le composent, créer l'Etat lui-même, et

l'encadrer. La Constitution est la seule à pouvoir le faire. Par exemple l'Etat français (régime de Vichy) a été acté constitutionnellement. Il ne peut en être autrement. Invite à se questionner sur la légitimité d'un Etat sans Constitution.

II) TITRE

[citation]L'enseignement le moins contesté de la théorie générale du droit[/citation]

Le moins contesté, donc il y a des contestations (comme pour tout en droit il y a différents mouvements), mais ce qui suit (donc sur le sujet de la Constitution) est tellement important que l'immense majorité pense comme ça.

[citation]Triple fondement : [/citation]

On annonce la couleur et l'agencement de la suite. Ça peut constituer le titre du A).

[s]A) SOUS TITRE[/s]

[citation]-l'unité d'un système juridique dont les règles bénéficient du **monopole de la contrainte étatique** [/citation]

Rappel de la fonction d'unité du système juridique de la Constitution.

Monopole de la violence légitime, exercée par l'État et lui seul. C'est donc la Constitution dans un premier fondement qui donne la légitimité de cette contrainte à l'État, puisqu'elle le définit et l'encadre.

[citation]-d'autre part l'officialisation d'une idée de droit tenue pour l'inspiratrice de l'**ordre social à réaliser** [/citation]

Qu'est ce que l'ordre social : c'est la façon dont on souhaite qu'une population qui vit ensemble s'organise.

Donc la Constitution est l'officialisation de cette idée, donc en lisant la Constitution d'un État à un moment donné, on peut comprendre l'ordre social qui y est instauré. La Constitution se pose comme révélatrice de cet ordre social.

[citation]-enfin un Pouvoir qui, en contrepartie de sa consécration légale, accepte de se plier **aux garanties** dont son exercice est entouré. [/citation]

Rappel que la Constitution fixe le Pouvoir (référence à la séparation des pouvoirs ?), donc l'existence de l'État. Mais en contrepartie de cette consécration « légale » du Pouvoir, ce dernier doit agir dans le cadre que lui a fixé sa créatrice (la Constitution). Des pouvoirs, mais limités, connus, et encadrés. Qu'est-ce que les « garanties » à l'époque ? (le bloc de constitutionnalité n'intervient que 1971... Alors quelles sont ces garanties ? Pas de droits et liberté fondamentales ? Quid de la DDHC de 1789 ?)

[s]B) SOUS TITRE[/s]

[citation]A de **telles assises** (= le triple fondement) la Constitution doit son caractère essentiellement **statique**. [/citation]

Pourquoi de par son importance, la Constitution se doit d'être statique ? (Expliquer que tout ce qui est expliqué avant nécessite cette stabilité)

Il est précisé un peu après qu'elle peut évoluer (renvoie à la dernière citation).

[citation]Elle **légalise** en quelque sorte un état de fait qui résulte de l'**équilibre existant à un moment donné entre les forces politiques du pays**. [/citation]

« Légalise » est un terme amusant quand on parle de Constitution. C'est comme si elle était La Loi qui organise l'Etat (ou le Pouvoir).

Rappel et développement du deuxième fondement (A). Quelles sont ces « forces politiques » ?

[citation]Tout comme la **règle de droit qui systématise ce qui est stable**, elle synthétise un ordre auquel sans doute, elle n'interdit pas d'évoluer, mais n'est autorisée à se transformer que par le développement de son **principe interne**. [/citation]

La règle de droit fixe ce qui doit se faire, elle systématise ce qui est stable, c'est à dire qu'elle

met en relation un mode d'exercice d'une action qui se pratique de cette façon depuis un moment. (ça fait penser que l'usage, la pratique et la coutume peuvent devenir loi... Mais là n'est pas le sujet)

La Constitution même si elle se doit d'être stable, statique, peut quand même évoluer. Dans quelle mesure ? Pour quelle(s) raison(s) ? (Bien faire attention car c'est la Constitution de 1946 et non celle de 1958... Les modalités de révisions de la Constitution différaient peut être...) Peut être pour s'adapter à l'ordre social par exemple...

La Constitution n'interdit pas à l'ordre (quel ordre ? L'ordre social ?) qu'elle synthétise d'évoluer. Mais pour ce faire, elle doit passer par le développement de son principe interne (Qui est ? Hiérarchie des normes à l'intérieur du pays ?).

Si hiérarchie des normes : elle doit la développer : sens positif, mais extensif ou mélioratif ?

Mais quand on lit cette phrase, on se demande si ce n'est pas l'ordre qui doit développer son principe interne... Donc si vous êtes sûre que le mot « autorisée » porte bien un « e » du féminin, alors on pourra écarter cette hypothèse.

Après je pense que c'est bien le principe interne de la Constitution qui doit se développer. Donc le principe, *c'est le fondement, la cause première* (Dictionnaire Larousse), interne : l'État qu'elle organise et régule (une échelle spatiale).

Donc le but premier, le fondement même de la Constitution. Du coup je pense que c'est justement la modification de l'organisation du Pouvoir, de l'État. Et elle ne peut être modifier que pour développer cela.

Plus qu'à trouver des titres de partie et sous-partie et j'aurai un beau commentaire de texte... [fluo]Bien entendu ma division suit "simplement le texte" et il n'est pas exclu qu'une autre organisation des idées en ressorte.[/fluo]

J'espère par ce bref commentaire avoir répondu à vos questions, en essayant d'analyser presque phrase par phrase l'extrait donné.

A plus

Par Nuage, le 15/10/2017 à 13:37

Bonjour,

Merci pour votre réponse :)

Heureusement que j'ai écrit mon commentaire sur un fichier word. Je vais juste peut-être changer quelques trucs. Comme le fait d'avoir commenter des choses séparés alors qu'elles pourraient l'être ensemble ce qui m'a posé problème.

Le problème c'est que la deuxième grande partie, le A je l'ai un peu couplé au A et B du grand II. Parce que quand il parle des fondements, il en parle avant avec le pouvoir qui limite et ce serait pas un peu répéter de le redire dans une partie où on parle des trois fondements?

En fait, j'ai mis institue les organes d'autorités avec le fondement de l'ordre social... Et j'ai mis le fondement de la limitation du pouvoir dans le II avec la légalité... Du coup, c'est peut-être

pas très linéaire. je sens que je vais devoir réagencer les parties... Parce que c'est peut-être mieux de répéter en suivant le texte que de...

Enfin, j'ai plutôt fait un plan thématique, remarque? Non pas trop...

Pour le B du II, les forces politiques, ce sont les organes d'autorités qu'elle institue, non? Le grand I est assez linéaire, donc au pire le II, je répéterais un peu avec les triples fondements^^ Mais enfin, je parle déjà de l'ordre social dans le I B avec "idée de droit" instrument^^.

Merci beaucoup pour votre analyse que vous avez effectué :) c'est super gentil de vous pencher autant sur la question, alors merci.

Merci pour votre aide,

Cordialement,

Nuage.

Par **LouisDD**, le **15/10/2017 à 14:14**

Salut

Bien entendu, si vous trouvez qu'il y a des répétitions, vous pouvez cumuler les éléments. C'est même mieux je pense. On n'est pas totalement obligé de faire un plan qui suit le texte, même si c'est mieux puisque cela suit le raisonnement de l'auteur.

L'important c'est de bien thématiser les deux parties sur deux problèmes ou deux arguments, et de trouver les sous-parties qui montreront le raisonnement suivi pour répondre/expliquer la partie.

[citation]Pour le B du II, les forces politiques, ce sont les organes d'autorités qu'elle institue, non? [/citation]

Aucune idées, mais très certainement, puisque par exemple le législatif et l'exécutif sont des forces politiques régulées par la Constitution...

[fluo]Pour conclure :[/fluo]

Un petit réagencement de votre plan et ce devrait être pas trop mal ^^

J'en profite pour faire quelques remarques d'ordre pratique :

Respectez bien la **méthodologie**, ayez une bonne introduction (qui est un peu trop longue comme je l'ai déjà remarqué), soignez l'**orthographe**, développez bien les idées, sans paraphraser, en vous imaginant que le correcteur est un non-juriste qui doit comprendre la **portée et le sens du texte**. N'hésitez pas à vous appuyer sur le texte avec des **citations** (presque comme j'ai fait, même s'il ne faut théoriquement pas remettre out le texte, bien qu'il faille le commenter dans ses moindres mots, voir même virgule parfois...).

Aller à plus et bonne continuation.

Par **Nuage**, le 15/10/2017 à 16:25

Bonjour,

Merci à vous, pour votre aide. Grâce à vos pistes de réflexions, j'ai réagencé mes parties et sous-parties. Et cela ne se répète pas trop dans le sens que la partie triple fondement le développe plus ou moins selon le développement que j'ai déjà fait avant.

I/La Constitution comme "créatrice d'ordre et d'unité"

A/A l'origine du "système" juridique (hiérarchie des normes et un peu le fondement de force monopole, j'ai rajouté une définition plus clair de système que vous avez mis)

B/A l'origine du système institutionnel: instrument de l'ordre social (ici, en fait j'ai pas changé grand chose si ce n'est une définition plus clair de l'ordre social que vous avez mis puisque j'ai établi directement un lien avec le fondement de l'ordre social que j'ai développé et donc la limitation du pouvoir, j'en parle plus dans triple fondement^^)

II/La Constitution comme norme suprême

A/Triple fondements (je développe pour certains fondements comme l'ordre social beaucoup moins puisque je l'évoque avant comme pour le fondement de la force monopole de l'Etat mais je parle des fondements ici surtout en lien avec l'enseignement du droit le moins contesté et donc je parle de la légitimité)

B/Statique mais évolutif (je parle en gros du dernier paragraphe avec les indications que vous avez mis et je parlerais, puisque j'ai pas fini mais presque, ici de la séparation des pouvoirs puisque la phrase "elle légalise un état de fait existant à un moment donné entre les forces politiques" cela me fait penser à la séparation des pouvoirs" et pour la dernière phrase, du développement donc de la hiérarchie des normes et des procédures de révisions en faisant attention aux dates)

Merci beaucoup pour l'aide, vous m'avez permis d'enlever certains éléments inutiles et de réagencer mon propos en ajoutant des éléments pour mieux l'éclairer.

Et pour l'intro, je vais à la ligne à chaque étape c'est ce qu'on conseille dans la méthode. Par contre, est-ce que vous savez si une sous-partie= un paragraphe? Parce que c'est ce que je fait...

Merci encore pour le temps que vous avez passé à m'aider. C'est super gentil à vous :)

PS: on a bien le droit de mettre en titre de partie des mots du texte entre guillemet comme je l'ai fait?

Par **LouisDD**, le 15/10/2017 à 17:07

Re

Pour la méthodologie suivez les conseils donnés par vos chargé de TD.

Pour ce qui sont des titres repris dans le texte, s'ils résumement suffisamment la partie, je pense que c'est pertinent. Demandez à votre chargé de TD s'il l'accepte ou non.

Moi on m'a toujours dit une idée = un paragraphe. Si une sous partie comprend une idée, un paragraphe. Sinon plusieurs paragraphes.

L'important c'est de le mettre en valeur dans la mis en forme du devoir : sautez 2 lignes entre les parties et 1 entre les sous parties, et revenez simplement à la ligne pour les différents paragraphe d'une même sous partie.

Aider un(e) étudiant(e) qui demande de l'aide d'une façon aussi complète, on ne peut pas dire non ahaha ! [smile4]

A plus

Par **Nuage**, le **15/10/2017** à **17:43**

Bonsoir,

Merci encore pour votre réponse :)

J'ai demandé par mail, puisque c'est pour demain et elle répond souvent le soir, c'est ce qu'elle nous a dit.

Et je demandais pour les paragraphes parce que... c'est un peu trop long (je crains d'ailleurs que cela va me l'être reproché...puisque le droit c'est de la rigueur et de la concision, j'ai l'impression...) mais cela développe pas vraiment plusieurs idées... Je ne ferais surement pas autant en partiel de toute manière^^ tout simplement par manque de temps.

Merci encore pour toutes vos réponses et du temps passer à répondre.

Oui mais c'est vraiment sympa d'apporter de l'aide comme cela, sans vraiment rien en retour.

Oui, j'ai un peu trop demandé de l'aide... c'est la première fois d'ailleurs que je le fais sur internet :)

Cordialement,
Nuage.

Par **LouisDD**, le **15/10/2017** à **18:25**

Bon réflexe que de demander par mail au concerné ! Toutefois faites attention à ne pas trop tarder dans vos demandes, qu'il ou elle n'aille par croire que vous vous y êtes mis au dernier moment...

A la limite un retour d'une correction nous fera plaisir (un petit plan par exemple), et puis le plaisir c'est aussi d'aider les autres !

N'hésitez pas à continuer de solliciter de temps à autre de l'aide, même si c'est sur Internet (la

bête noire de certains professeurs...), vous vous rendez bien compte qu'ici, pas de place à la facilité, on ne vous aidera que dans la mesure du raisonnable !
Je précise cela car récemment, un membre s'est fait "recadré" sur le forum par son chargé de TD...

A plus

Par **Nuage**, le 15/10/2017 à 19:18

Bonsoir,

Ah oui, c'est vrai que je demande par mail la veille, alors que j'ai commencé le devoir lundi...
x) Mais bon pas grave x)

Bien sûr je ne demande pas qu'on fasse le travail à ma place^^ Déjà parce que je n'aime pas rendre un devoir où je n'ai pas travaillé... Je ne me sentrais pas concerné par la correction de la copie... Surtout qu'en plus ce travail est complètement facultatif, il faut rendre au moins un devoir et c'est celui qui a la meilleure note qui compte. Donc pas d'intérêt à faire plus d'un devoir surtout quand on connaît pas encore la note du premier^^ Donc c'est pour travailler sinon cela n'a pas trop de sens...

Là ça va, je pense, j'ai demandé de l'aide ici quand j'avais déjà rédigé ma première grande partie, donc j'avais fait mon intro et le plan mais je butais sur des erreurs de compréhension et le plan n'était pas forcément correct. Après il ne faut pas hésiter à me dire si ce que je demande c'est trop faire le travail à ma place... Je ne m'en rends pas forcément compte.

Un retour de correction? Vous voulez dire la correction du chargé de TD?

Cordialement,
Nuage

Par **LouisDD**, le 15/10/2017 à 19:58

Salut

Pas forcément la correction du chargé de TD, mais par exemple nous dire que le travail que vous avez fait (et qui donc figure ici Dans les grandes lignes) était réussi, les remarques qu'on vous a faites... Éventuellement la note obtenue...

Dites vous bien que si vous n'aviez pas travaillé avant de poster, On ne vous aurait jamais aider (politique de ce forum). Mais quand la demande est argumentée et qu'on voit que la réflexion est déjà mûrie, c'est bien d'apporter son aide !

A plus